



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du tourisme
Question écrite n° 68481

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur les inquiétudes des professionnels du tourisme. En effet, le contexte international lié aux attentats terroristes du 11 septembre dernier risque d'entraîner l'annulation d'un certain nombre de voyages vers notre pays et notamment ceux programmés par les populations américaines. Il souhaite savoir ce que cette situation lui inspire et les dispositions envisagées pour y remédier.

Texte de la réponse

En application de l'annonce faite par le Premier ministre, lors des Assises nationales du tourisme du 17 octobre 2001, des instructions ont été données dès le 30 octobre dernier, par la ministre de l'emploi et de la solidarité et la secrétaire d'Etat au budget, pour mettre en oeuvre des dispositions en faveur des professionnels du tourisme qui ont connu une baisse sensible de leur activité depuis les attentats du 11 septembre 2001. Ils peuvent, sur leur demande, bénéficier de reports de paiement des charges sociales, du maintien, en cas de circonstances exceptionnelles, des allègements de charges sociales pour ceux ayant mis en oeuvre l'aménagement et la réduction du temps de travail, des mesures de chômage partiel, des délais de paiement concernant les cotisations fiscales échues ou à échoir à compter du 15 septembre 2001, des remises gracieuses de pénalités de recouvrement, après règlement du principal dans les conditions fixées dans le cadre du plan de paiement. Par ailleurs, le rapport établi à la demande du secrétaire d'Etat au tourisme, par la mission d'évaluation sur les conséquences des attentats ainsi que sur les réponses à apporter pour soutenir, tant sur le plan financier que social, les secteurs les plus touchés, peut être consulté sur le site internet www.tourisme.gouv.fr. Il propose des mesures complémentaires qui ont été annoncées aux membres de la cellule de veille par M. Jacques Brunhes le 16 janvier 2002. Elles concernent notamment l'accord d'un délai supplémentaire de trois mois aux entreprises pour le paiement des cotisations sociales et fiscales, afin de leur permettre de conserver la trésorerie nécessaire à leur activité. Le Gouvernement favorisera l'accès aux prêts bancaires en avance de trésorerie avec la garantie SOFARIS. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie interviendra également auprès des banques pour qu'elles examinent avec bienveillance, au cas par cas, les dossiers présentés par les entreprises. De plus, une réflexion va être engagée sur la constitution d'un fonds de garantie mutuelle ou sur la possibilité, pour les professionnels, de bénéficier des dispositifs de garantie existants afin de se prémunir contre les risques conjoncturels ou structurels auxquels le tourisme est confronté. Pour relancer l'activité touristique, une campagne de promotion de la destination France vient de débuter. Elle est menée en direction des principaux pays européens émetteurs de touristes vers la France : Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Espagne et Suisse. Elle sera également déclinée en France, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. Une campagne télévisée commune a débuté le 25 février dernier sur des chaînes d'information comme CNN, Euronews, LCI, Eurosport et Discovery.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68481

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6290

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1818